

A Montreuil, le 15 septembre 2022.  
Syndicats de la production,  
et de la transformation du papier

## **Déclaration FILPAC-CGT à la CPPNI du 16 septembre 2022.**

Depuis plusieurs années, la **FILPAC-CGT** alerte sur le fait que les 4 premiers coefficients de notre grille de salaire sont souvent proches voir en-dessous du SMIC.

L'évolution du SMIC qui a suivi celle de l'inflation, entraîne une dévalorisation des salaires de notre grille conventionnelle. En effet, les 5 premiers coefficients de notre grille de salaires se retrouvent désormais en-dessous du SMIC. Notre branche est de moins en moins attractive pour les salarié.es : horaires décalés, conditions de travail difficile, taux d'intérimaires globalement élevé avec un turn-over important... Quant au niveau de rémunération, il est très bas.

Pourtant, les grands groupes gagnent de l'argent et bénéficient d'optimisations fiscales qui ne font qu'augmenter leurs profits au détriment de la répartition des richesses envers les salarié.es.

Au-delà des salarié.es de notre branche, ce sont aussi nos Services Publics que ces méthodes appauvrissent, entraînant fermetures de classes scolaires, de bureaux de poste, et suppressions de Gares SNCF, Services hospitaliers, entre autres. Pire encore, les différentes formes de départs non remplacés augmentent la charge de travail sur celles et ceux qui restent ne permettant plus de concilier vie professionnelle et vie privée.

La **FILPAC-CGT** revendique des salaires plus élevés avec un premier coefficient à 2000€, la revalorisation de toutes les primes (paniers, prime de nuit, prime astreinte, ancienneté, etc...). La mise en place de vrais plans de formation pour permettre la transmission des savoirs et des savoir-faire. La mise en place d'un plan de carrière permettant de se projeter dans l'avenir avec un vrai projet de départ en retraite à 60 ans à taux plein en tenant compte de la pénibilité et le remplacement systématique de toute forme de départ (retraite, démission, RC etc...). Le reclassement des salarié.es inaptés dans d'autres postes avec une formation pour mettre fin à ce nouveau système de licenciement devenue à la mode dans nos entreprises et ainsi limiter un surcoût sur la prévoyance.

Pour finir, les politiques antisyndicales dans les entreprises de certains de vos mandants comme c'est le cas chez SEYFERT où notre camarade Frédéric GREUIN subit une pression incommensurable. Cette entreprise en est à son 3<sup>ème</sup> délégué syndical et met tout en œuvre pour en avoir un 4<sup>ème</sup>. Et ce n'est pas le seul, rappelez-vous les agissements de ONDULYS sur notre camarade Alice.

Encore un exemple chez nos camarades du groupe SAICA en France, où les directions ne cessent de dénigrer les représentants des salarié.es et leurs organisations syndicales. Totalement décomplexées, celles-ci organisent la « chasse aux sorcières » avec un flicage permanent sur les heures de délégation des élu.es et mandaté.es, comme à la papeterie de Champblain dans laquelle notre camarade Raphaël Gentil subit des pressions incessantes de la part de sa direction. Des pressions pouvant aller jusqu'à des retenues illégales sur les salaires comme à Saica pack France où depuis plusieurs années, la direction de l'entreprise remet en cause les heures de délégation du DSC-**CGT** Jean-Pierre Martinez. Un jugement du conseil des prud'hommes a déjà considéré ces agissements comme de la discrimination syndicale.

Notre organisation la **FILPAC-CGT** respectueuse du droit ne peut pas tolérer une telle entrave, et de tels comportements.

Pour conclure, la **FILPAC-CGT** revendique une vraie politique sociale où les salarié.es pourraient vivre dignement de leur travail et seraient au centre des préoccupations et non du consommable.

**Le collectif papier.**